

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2006/2527(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan		
Sujet		
4.45.06 Patrimoine et cultures, circulation des oeuvres d'art		
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique		
Arménie		
Azerbaïdjan		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
16/02/2006	Résultat du vote au parlement		
16/02/2006	Débat en plénière		
16/02/2006	Décision du Parlement	T6-0069/2006	Résumé
16/02/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2527(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0111/2006	14/02/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0115/2006	14/02/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0126/2006	14/02/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0129/2006	14/02/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0130/2006	14/02/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0134/2006	14/02/2006	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B6-0111/2006	14/02/2006		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0069/2006	16/02/2006	EP	Résumé

Résolution sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan

Le Parlement européen a adopté par 85 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention, une résolution sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne tout d'abord avec force la destruction du cimetière de Djulfa et celle des autres sites d'importance historique qui ont eu lieu sur les territoires arménien ou azerbaïdjanais. Plus globalement, le Parlement s'insurge contre toute action destinée à détruire le patrimoine culturel d'une population. Il invite le Conseil et la Commission à signifier aux gouvernements arménien et azéri qu'ils doivent mettre un terme à la pratique de l'épuration ethnique qui a entraîné de telles destructions.

Les députés soulignent au passage que le respect des droits des minorités y compris de l'héritage historique, religieux et culturel est un préalable au développement effectif et véritable de la Politique européenne de voisinage auquel ces pays sont associés.

Dans la foulée, le Parlement demande à l'Azerbaïdjan d'autoriser sur son territoire l'envoi de missions de surveillance et de protection du patrimoine archéologique. Il demande également que le Parlement puisse se rendre sur le site archéologique de Djulfa.

Le Parlement invite également la Commission et le Conseil à intégrer une clause sur la protection des sites archéologiques ou historiques précieux dans les plans d'action actuellement en cours de discussion dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Plus loin, le Parlement invite la Commission et le Conseil à subordonner la mise en œuvre de ces plans au respect, par l'Azerbaïdjan et par l'Arménie, de leurs obligations au regard des droits de l'homme et des minorités.